



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 8082

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
N° de rapport : 23/16/10/9/06			
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation □ appartement □ autres :			
Demandeur: Celticles - SchANE			
Personne sur place :			
Adresse de la visite: Mue LAYMOND GEENEN, 49- Yor Bresson			
Date de visite OffMf6 Date d'émission : OffMf6Références client : NO			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 🗷 276 bis et dérogations 🗷 271 bis 🗅 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : A Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			13 · 10
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé	X		-
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		X	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	X		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :ΜΩ	4		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω	X	L L	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel Manquements / Notes : A Abrence de plantification des appareils de mesure :		OTEC BELGIUM	asbl.
& Almer de sullort ordopte o co	The .	4 /12 0	1-00
	- an	1,5	4120
fost fixe of Kebouder le es	1-acas	Vacc	ans
le coffres. * esteler, tous les fls on cables q			
Sont yell estilises.			
Conclusion (
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.			
Conclusion L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le détai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité de au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur: Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :			
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			
CUFFARU SOUTH Domenico WWW.certigreen.be			
Socorec Domenico WWW.certigreen.08 Tél. 0471/580.708			
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB			
Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be			